



Aides aux aidants

Par Vidock

Bonjour

C'est une personne âgée de 75 ans qui s'occupe de sa mère de 96 ans. De quelles aides effectives peut elle bénéficier?

Par TUT03

Bonjour

c'est fonction de la situation, vivent elles ensemble ou pas ?

de quelle aide s'agit il ? est ce une aide financière ? une mise à disposition d'un hébergement à titre gratuit ou bien une aide humaine ?

quelles sont les ressources et les charges de l'une et de l'autre ? quel est l'état de santé de l'une et de l'autre

toute personne âgée (la mère et la fille) peut bénéficier d'une aide perte d'autonomie (apa), pour cela , elle peut contacter l'assistante sociale de son secteur ou le CCAS de sa ville

cette aide se concrétise par des aides financières, des aides humaines, la prise en charge de certaines dépenses (portage de repas à domicile, protections urinaire, téléalarme)

si vous avez besoin de répit, votre mère peut être accueillie DE MANIERE TEMPORAIRE, quelques jours ou semaines, en maison de retraite, pour laisser souffler l'aidant familial ou durant une absence, il suffit d'en faire la demande directement à l'établissement ou déposer une demande sur le site institutionnel de service public VIA TRAJECTOIRE

[url=https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/]https://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire/[/url]

par ailleurs, il y a tout ce qui relève de l'obligation alimentaire

vous avez placé votre question dans la rubrique "curatelle/tutelle" l'une ou l'autre êtes vous sous mesure de protection ?

dans chaque département, il y a une association tutélaire qui est chargée d'aider les tuteurs familiaux, il faut demander les coordonnées au greffe des tutelles de votre département

Par Vidock

Merci pour votre réponse